

LE LOISIR LITTÉRAIRE AUJOURD'HUI – 2018

Par Serge-André Guay, président éditeur
Fondation littéraire Fleur de Lys
serge-andre-quay@manuscritdepot.com

"Allons jusqu'au bout"

Vol. 1 – N° 1, 5 février 2018

Le contexte historique a évolué vers une pratique complète du loisir littéraire

Autrefois, le loisir littéraire se limitait à lecture, à l'écriture épistolaire (lettres) et parfois à un journal personnel. Ensuite apparaissent les ateliers d'écriture au cours desquels nous apprenions à écrire un poème ou une nouvelle. Le participant en espérait la publication dans une revue collective, l'inscription à un concours ou au programme d'une lecture publique. La demande a évolué et donné lieu à des ateliers d'écriture consacrés à la création d'œuvres complètes ou ayant le potentiel d'un livre. Des ateliers spécialisés en différents genres littéraires dont le roman, l'autobiographie, les mémoires et le conte ont vu le jour. Là s'arrêtait le loisir littéraire.

Pour satisfaire son envie d'être lu, l'auteur amateur ne trouvait aucune ressource formelle dans les activités de loisir littéraire. Soit il se présentait chez un imprimeur pour autoéditer son œuvre, souvent à grands frais, pour ensuite vendre lui-même les exemplaires à ses connaissances. Souvent l'expérience de ce tirage sous presse offset laissait l'auteur amateur pantois devant de trop nombreuses boîtes d'invendus au sous-sol. Soit il soumettait sa création littéraire soigneusement dactylographiée à des éditeurs traditionnels avec l'espoir d'être pris en charge. Mais le taux de refus des manuscrits soumis aux éditeurs dépassant les 90%, d'ordinaire l'œuvre finissait dans le fond d'un tiroir. Son rêve brisé, il rayait l'écriture de ses loisirs et passait à autre chose.

Notre culture a perdu ainsi de nombreux auteurs amateurs et bon nombre d'œuvres au profit d'un patrimoine littéraire de plus en plus soumis à des critères commerciaux. Quoiqu'on dise, quoiqu'on fasse, notre plus grande librairie n'offre pas plus de 10% des écrits des Québécois. Nos archives ne comptent pas guère beaucoup plus de nos efforts littéraires. Le portrait de notre littérature à tirer des catalogues de nos institutions demeurera à jamais incomplet. Car, à l'instar de ces vieilles photographies prises par des amateurs, mal cadrées, tachées d'acide au développement de la pellicule, qui seront toujours essentielles pour comprendre ce que les photographies officielles nous cachent, les manuscrits des auteurs amateurs témoigneront toujours d'une part inédite de notre vie littéraire dont ne peuvent rendre compte ceux retenus et formatés par des critères commerciaux. Le paysage historique de notre patrimoine littéraire exige à la fois un regard sur les œuvres et la vie des auteurs amateurs que sur celles des écrivains professionnels.

La Fondation littéraire Fleur de Lys est un organisme sans but lucratif créé en 2003 et opérant :

[Une maison d'édition](#) et [une librairie en ligne](#)

[Un centre d'information sur l'édition et le nouveau monde du livre](#)

[Un centre d'information sur les droits d'auteur](#)

[Un magazine en ligne](#)

[Une bibliothèque de livres numériques gratuits](#)

La technologie démocratise tous les aspects du loisir littéraire

L'arrivée de l'informatique domestique, de l'internet, du web et de l'impression à la demande a tout changé dans le secteur du loisir littéraire. Les clubs de lecture en bibliothèque se tiennent aussi en ligne, tout comme les ateliers d'écriture. Jadis exclues des loisirs littéraires, l'autoédition et l'édition à compte d'auteur en font à jamais partie. La démocratisation par les nouvelles technologies de l'accès à l'édition, l'impression, la distribution, la diffusion et la vente en ligne permet à l'auteur amateur une pratique pleine et entière de tous les aspects du loisir littéraire.

Avec les logiciels de traitement de texte, de correction et de mise en page, de traitement de l'image, de conception de couvertures, de formatage de maquettes pour l'imprimeur, de production de livre en formats numériques, l'auteur amateur entre dans une nouvelle ère où il peut s'adonner aux plaisirs de la création de la mise en forme du support de son écriture. L'expression «écrire un livre» prend ici tout son sens. Plus encore, l'auteur amateur «écrit directement dans le livre». Il voit «de quoi aura l'air» son livre au fur et à mesure qu'il l'écrit à l'ordinateur. Il trouvera même des maquettes de livres avec une mise en page préformatée dans lesquelles il écrit directement avec son logiciel de traitement de texte préféré. L'attrait exercé par la création littéraire désormais jumelée à la création graphique décuple les motivations de l'auteur amateur.

Le loisir littéraire institutionnel

Malheureusement, certaines institutions en loisir littéraire résistent encore à cette extension formidable des activités dans leur secteur. C'est le cas de la *Fédération québécoise en loisir littéraire*. Elle accorde un financement pour la tenue d'ateliers d'écriture et le lancement de livre, mais sans financer aucune des étapes entre les deux. Dans un récent *«Rapport d'analyse produit pour la Fédération québécoise du loisir littéraire»*, intitulé *«Pour une Fédération du loisir littéraire renouvelée»* et signé par François R. Derbas Thibodeau, consultant et doctorant en communication sociale à l'Université du Québec à Trois-Rivières, on peut lire en conclusion :

« Dans le même axe d'idées, face à la proposition qui a été reçue de développer une expertise absolue en d'auto-édition, nous émettons une réserve majeure : pas que la prise de leadership en la matière soit impertinente. Seulement, dans l'intérêt d'harmoniser l'offre de services et d'activités de la Fédération avec celles des autres organisations, nous pouvons croire qu'il serait stratégique de laisser cette opportunité à d'autres – ou tout au plus, de participer à la mise sur pied d'une autre organisation qui y est expressément dédiée. Nous avons vu qu'en matière de loisir littéraire, il y a déjà amplement de quoi faire sans jouer dans cette zone grise au cadre notablement flou et qui plus est, à haut potentiel conflictuel, entre le loisir et la commercialisation. Idem pour le financement du lancement de livres, d'ailleurs. »

Une Fédération renouvelée et un nouvel organisme

Le décalage entre l'offre institutionnelle en loisir littéraire et les pratiques réelles des auteurs amateurs sur le terrain force la réflexion. L'adoption de la proposition formulée à l'attention de la Fédération québécoise du loisir littéraire à l'effet de laisser à d'autres ou à une nouvelle organisation l'offre d'une expertise en autoédition placerait l'institution en défaut d'adaptation avec la réalité des auteurs amateurs. Aussi, cette proposition va à l'encontre du message de la FQLL à ses futurs membres voulant que l'organisme peut inclure «(...) *la révision littéraire, la traduction littéraire, la mise en page de textes littéraires et l'infographie, l'animation d'ateliers d'écriture ou de clubs de lecture, l'accompagnement éditorial personnalisé, l'édition littéraire imprimée ou virtuelle (liste non exhaustive).*» (Source : [Qui peut devenir membre de la FQLL ?](#)).

«*La FQLL en tant que Fédération fait la promotion de la littérature dans la sphère amateur et elle n'est pas une maison d'éditions à compte d'auteur ni un regroupement d'auteurs*» souligne la coordinatrice de l'organisme. On note une contradiction avec l'appel aux futurs membres sur le site web de la FQLL : «*MEMBRE INDIVIDUEL - Vous aimez la littérature! Vous aimez des activités littéraires dans votre région! Vous publiez en autoédition ou à compte d'auteur! Devenez membre individuel de la FQLL et profitez de nos avantages!*» En fait, la FQLL est un regroupement d'auteurs, mais pas seulement un regroupement d'auteurs. Elle réunit aussi des personnes impliquées dans la promotion du loisir littéraire ou, si vous préférez, qui organisent et/ou animent des activités littéraires. Il revient donc à ces adhérents d'offrir leurs activités avec ou sans son financement de la FQLL suivant des critères d'admissibilité.

En 2017, on pouvait lire sur le site web de la FQLL que le membre individuel pouvait «*Demander un montant pour le lancement d'un livre paru à compte d'auteur (1 fois /an du 1er avril au 31 mars)*». Cette offre ne se retrouve plus sur le site web de l'organisme aujourd'hui (2018).

Dans la dernière édition de sa revue *Le Passeur* (no 42 – 2017-2018), la FQLL écrit : «*Périodes d'incertitude et de doutes, mais aussi de rêves et d'espoir, la Fédération québécoise du loisir littéraire vogue sur une mer agitée, en ce moment. (...) Néanmoins, cette phase d'optimisme est atténuée par l'instabilité financière. En effet, la FQLL est toujours en pourparlers avec son bailleur de fonds principal. Les activités sont mises sur la glace en attendant une réponse, on l'espère, positive qui permettra de mettre en branle le plan d'action.*» L'organisme tire la majorité de ses ressources financières du ministère de la Culture et des Communications du Québec et ce dernier exige un coup de barre pour le redressement de l'organisme, d'où son plan d'action. LA FQLL laisse planer l'idée d'une fermeture en écrivant «*Mais tout n'est pas terminé, il y a cette nouvelle mouture de la revue Le passeur pleine de trouvailles (...)*». Bref, la FQLL, le principal organisme québécois voué au loisir littéraire, est en difficulté.

La Loi de la convergence ou savoir réduire la cible à ses moyens

Enfin, la FQLL vise beaucoup trop large pour espérer une efficacité en tout. Elle écrit à ses futurs membres :

«(...) *La définition du loisir littéraire se veut large et inclusive. Elle englobe tous les genres littéraires ainsi que la lecture, la création orale et l'écriture.*

- le journalisme
- l'échange épistolaire
- la critique littéraire
- le bulletin historique
- le livre d'artiste
- la performance littéraire
- la lecture publique d'œuvres littéraires
- la chanson
- l'écriture théâtrale
- le blogue littéraire
- le récit de voyage
- le journal intime
- l'entrevue d'auteur ou autre acteur du milieu littéraire
- la création parlée »

mais aussi: l'enregistrement audio ou vidéo à thématique littéraire, la création dans un contexte d'alphabétisation ou de francisation, la collection d'artefacts littéraires, la reliure, la révision littéraire, la traduction littéraire, la mise en page de textes littéraires et l'infographie, l'animation d'ateliers d'écriture ou de clubs de lecture, l'accompagnement éditorial personnalisé, l'édition littéraire imprimée ou virtuelle (liste non exhaustive).»

Une «liste non exhaustive» ? Si le loisir littéraire se décline aujourd'hui en une multitude d'activités, seule la spécialisation assure l'expertise nécessaire pour offrir un service de qualité supérieure et ainsi remplir une mission d'éducation populaire à la hauteur des besoins. La FQLL ne peut pas tout faire, pas plus que tout faire faire.

En marketing, pour réussir, la *Loi de la convergence* impose de réduire la cible en harmonie avec ses moyens. L'analogie utilisée se réfère à une loupe servant à concentrer les rayons du soleil en un point le plus concentré ou le plus petit possible pour en tirer toute l'énergie et ainsi provoquer l'effet recherché (allumer un feu, par exemple). La démarche implique d'abandonner l'idée que son produit ou son service répond aux besoins de «*tout le monde*». En marketing, «*tout le monde, c'est personne*».

La FQLL cible tout le monde touché de près ou de loin par l'une ou l'autre des nombreuses déclinaisons du loisir littéraire et ne peut pas, par conséquent, être efficace dans l'usage de ses moyens, ces derniers étant limités.

Personne ne s'opposera au renouvellement de la FQLL en convergence avec ses moyens, mais un nouvel organisme national d'éducation populaire en loisir culturel spécialisé dans l'édition amateur s'impose pour une efficacité maximale.

Éducation populaire de l'auteur amateur

Pas plus qu'on ne se lance sur une piste de ski sans aucune formation et expérience au risque de graves blessures, pas plus on se lance dans le loisir littéraire de l'autoédition sans l'information requise et le développement de ses habiletés au risque de se retrouver en plein cauchemar. Loisir rime avec plaisir, détente, créativité... Il faut s'assurer que le loisir littéraire de l'autoédition soit une expérience positive et conserve ainsi ses effets bénéfiques sur la personne de l'auteur amateur.

De plus, le besoin de former des «auteurs amateurs avertis» tout comme nous avons formé des «consommateurs avertis» reste à combler dans l'urgence. Sans information, sans formation, nous sommes toujours plus vulnérables aux mauvaises expériences. L'objectif ultime est d'éviter le déplaisir ou la déception entraînant l'abandon du loisir.

Nous travaillons fort et avec succès depuis des décennies au Québec pour soutenir la lecture et le livre. L'aura de l'écrivain professionnel et de son œuvre littéraire exerce désormais sur nous une grande attraction. Pour plusieurs, elle est devenue une référence jusque dans le choix des loisirs, de l'atelier d'écriture à la lecture publique, en passant depuis peu par l'autoédition et le lancement de l'œuvre devenue un livre. L'industrie du livre compte aussi comme référence auprès de l'auteur amateur, quoique sa réalité demeure peu connue dans son fonctionnement quotidien. Les ambitions de bon nombre d'auteurs amateurs s'inspirent donc naturellement du milieu professionnel du livre. Une bonne chose si l'on considère l'importance accordée aux meilleures pratiques. Mais ces références peuvent devenir un grand danger lorsque l'ambition dépasse celle du simple loisir. L'éducation populaire responsable aide l'auteur amateur à ajuster ses références et, par conséquent, à garder les pieds sur terre afin qu'il tire le plus grand des plaisirs de son expérience. Il faut donc protéger l'amour de l'écriture, du livre et de la lecture dans les loisirs au sein de la population, éviter le décrochage faute de projets littéraires réalistes, valoriser le loisir lui-même.

Enfin, le parcours de l'auteur amateur au sein d'un loisir littéraire visant l'édition diffère selon ses besoins, ses capacités et ses habiletés. Pour les uns, le programme comprendra toutes les étapes (mis à part l'impression). Pour les autres, le programme inclura le recours à des services d'entreprises et de consultants privés. L'auteur amateur averti analysera avec soin les offres de services en autoédition ou en édition à compte d'auteur.

Les institutions publiques, tant sur la scène nationale, régionale que municipale, gagneront à répondre aux besoins des auteurs amateurs dans le domaine de l'édition en bonifiant leur programme de loisir littéraire. Un nouvel organisme national d'éducation populaire spécialisé dans l'autoédition leur sera d'un grand recours avec des guides pratiques pour les participants et le personnel d'animation, des formations vidéo spécialisées, des interventions d'animateurs spécialisées, mobiles et en ligne.

Loisir littéraire et commercialisation : être lu

Dans son rapport monsieur Derbas Thibodeau associe l'autoédition à une «zone grise au cadre notablement flou et qui plus est, à haut potentiel conflictuel, entre le loisir et la commercialisation». Il n'y a pas plus de conflit entre le loisir littéraire incluant la commercialisation de l'œuvre créée et le loisir artistique débouchant sur la vente des œuvres réalisées au

cours des ateliers de dessin, de peinture, de sculpture, de poterie, de joaillerie, de vitrail, de tricot... L'amateur a le droit de commercialiser ses œuvres à loisir. Pour l'auteur amateur, cette commercialisation s'avère incontournable pour satisfaire son but ultime : être lu et ainsi partager sa création littéraire.

Préjugés historiques face à l'édition en amateur

L'autoédition et l'édition à compte d'auteur à titre de loisir littéraire souffrent de mauvaises comparaisons avec l'édition à compte d'éditeur. Dans le contexte de l'industrie du livre, l'autoédition en amateur se présentait comme une *alternative* aux refus de son manuscrit par les éditeurs traditionnels. Mais ces derniers insistent sur l'inexpérience de l'auteur amateur dans domaine de l'édition pour distinguer nettement le professionnel de l'amateur. Or, qui dit alternative, n'implique pas obligatoirement une équivalence des possibilités en présence et de leurs résultats propres.

Aujourd'hui, le loisir littéraire libère l'édition amateur de son statut d'alternative de l'édition à compte d'éditeur. Elle s'impose désormais comme le premier choix de l'auteur amateur. Au cours des quinze dernières années, nous avons observé que la majorité des auteurs amateurs ne se donnent plus la peine de soumettre leurs manuscrits à des éditeurs traditionnels parce qu'ils ont déjà fait le choix d'inscrire leurs démarches dans leurs loisirs.

Dans le cadre du loisir littéraire, la commercialisation du livre édité sert à l'autofinancement des activités, notamment l'impression des exemplaires papier.

L'auteur amateur et l'auteur entrepreneur

Nous devons distinguer l'auteur amateur de *l'auteur entrepreneur*, une nouvelle catégorie créée à l'image de *l'autoentrepreneur*. L'entrepreneuriat implique un statut de travailleur autonome ou de chef d'entreprise. L'auteur entrepreneur vise une carrière, un premier ou un second revenu de ses activités littéraires, notamment d'édition. On parlera souvent de l'auteur entrepreneur comme étant un éditeur indépendant. L'auteur possède alors sa propre maison d'édition réservée à ses propres écrits.

Faut-il inclure l'auteur entrepreneur dans le cadre du loisir littéraire ?

La question se pose en relation avec la professionnalisation des auteurs et la privatisation des revenus générés par les auteurs dans le contexte d'une aide financière de l'organisme en loisir littéraire financé par des deniers publics.

Dans son rapport, monsieur Derbas Thibodeau rapporte l'inquiétude à ce sujet : «1.1 *Repositionnement imminent - Il ressort d'abord de nos analyses des propos tenus lors des cafés-rencontres un point d'orientation fondamental qu'il importe de soulever d'entrée de jeu. Le témoignage de plusieurs participants renvoie en effet à un sentiment de privatisation des bénéfices directs de certaines activités soutenues par la FQLL. Que ce soit concernant les services actuels du financement d'activités (les fameux 125\$), concernant les mesures de soutien à l'auto-édition, à la publication ou encore à la professionnalisation en général, un ajustement majeur s'impose.*» Nous avons déjà souligné le retrait de cette offre de financement de la FQLL à ses membres sur son site web.

«Avantages offerts aux membres individuels» par la Fédération québécoise du loisir littéraire (FQLL)	
2016	2017-2018
Soumettre des textes à la revue Le passeur Proposer ses publications pour une publicité dans la revue Le passeur S'inscrire aux ateliers d'écriture de la FQLL* Demander un montant pour le lancement d'un livre paru à compte d'auteur (1 fois /an du 1er avril au 31 mars) Demander un montant pour l'organisation d'un Micro ouvert, d'un Club de lecture ou une autre activité admissible Créer son profil dans la section Nos membres individuels, si vous êtes membre en règle de la FQLL Annoncer ses services liés au loisir littéraire sur son profil Participer à l'assemblée générale annuelle des membres Recevoir les infolettres de la FQLL * Ces avantages impliquent un coût supplémentaire.	Avantages offerts aux membres individuels Publier des textes dans la revue Le passeur Afficher vos talents dans la section Nos membres individuels Annoncer vos activités sur notre calendrier dynamique Participer à nos concours Faire partie de notre banque d'animateurs d'ateliers d'écriture Participer à des activités de réseautage et à l'assemblée générale annuelle des membres Recevoir les infolettres de la FQLL
Source : Internet Archive , Wayback Machine .	Source : FQLL .

La référence aux «fameux 125\$» dans le rapport de monsieur Derbas Thibodeau provient des «Conditions pour la réalisation d'activités» fixées par la FQLL à ses membres : «Un membre individuel en règle peut demander une aide financière pour ses activités de loisir littéraire dans sa région administrative. Un membre individuel a droit à 3 montants de 125\$ par période*. Les activités admissibles sont: Micro ouvert, Club de lecture, Atelier d'écriture, Formation. Les conférences ne sont pas acceptées. Un membre a droit à un seul lancement de livre publié à compte d'auteur par année financière. La FQLL se réserve le droit de limiter le nombre d'activités, selon son budget.»

Le «sentiment de privatisation des bénéfices directs de certaines activités soutenues par la FQLL» évoqué dans le rapport de monsieur Derbas Thibodeau provient des profits tirés de la vente d'exemplaires par l'auteur lors du lancement de son livre et financé à hauteur de 125.00\$ par l'organisme.

Nous avons vu l'absence de ce problème dans le cadre des autres loisirs où le participant ressort de l'atelier avec une œuvre qu'il peut vendre pour son profit personnel (peinture, dessin, vitrail...). Alors, pourquoi est-ce un problème pour la FQLL ? Parce qu'il s'agit d'une *fédération* et d'un organisme de bienfaisance accrédité par l'Agence du Revenu du Canada. Monsieur Derbas Thibodeau écrit : «Il appert effectivement que certaines des pratiques actuelles de la Fédération ne sont pas en phase avec les normes du Conseil du Trésor du Québec qui demande aux organismes nationaux de loisir culturel de ne pas agir à titre de redistributeur des argents qui lui sont octroyés. Ce point soulève l'ambiguïté dans laquelle s'est placée, au fil des ans, la Fédération par rapport à ce que devrait être, à un niveau fondamental, une fédération de loisir culturel. La différenciation entre ce qui relève du domaine d'action littéraire professionnel versus du loisir littéraire apparaît donc mériter que l'on s'y attarde ; ce qui est d'autant plus

pertinent que la FQLL détient une accréditation d'organisation de bienfaisance de l'Agence du Revenu du Canada pour qui le bénéfice commun ou collectif (vs le bénéfice privé) constitue l'un des critères sine qua non à la reconnaissance comme telle.»

Cette situation renforce l'idée de création d'un nouvel organisme en loisir littéraire spécialisé en autoédition poursuivant aussi une mission d'éducation populaire auprès des auteurs amateurs, et ce, pour compléter les interventions de la FQLL avec des activités qu'elle ne peut pas (plus) tenir compte tenu des obligations en vertu de son statut de fédération et d'organisme de bienfaisance accrédité par l'Agence du Revenu du Canada.

Revenons à l'auteur entrepreneur dans le contexte de cette privatisation des bénéfices tirés d'activités littéraires financées par des deniers publics. La question en sous-titre s'allonge pour plus de précisions : «Faut-il inclure l'auteur entrepreneur dans le cadre du loisir littéraire» puisqu'il en tirera des bénéfices financiers à titre de travailleur autonome ou de chef d'entreprise ?

Le loisir littéraire ne peut pas inclure l'auteur entrepreneur parce que, par définition, ses activités se pratiquent à des fins non professionnelles et non commerciales au même titre que tout autre loisir. Bref, le loisir littéraire ne peut pas franchir les portes de l'entrepreneuriat.

Il faut diriger les auteurs entrepreneurs vers les services d'aide spécialisés dans ce domaine culturel. L'Union des Écrivaines et des Écrivains québécois (UNEQ) offre déjà une «[Formation pour écrivains et professionnels du milieu du livre](#)» sous le nom «[L'auteur autonome](#)». S'il envisage de créer sa propre maison d'édition, il peut retenir les services spécialisés d'entreprises privées.

Tout est dans les détails

Le matériel de base du participant

Le loisir littéraire demande avant tout aux participants un investissement en temps plutôt qu'en matériel. La plupart des auteurs amateurs disposent déjà du matériel de base pour écrire : papier et crayon, ouvrages de référence en orthographe et grammaire, ordinateur personnel et logiciels de traitement de texte. Plusieurs disposent déjà aussi d'un lecteur optique et d'un logiciel de traitement d'image, d'une connexion au réseau internet et d'une imprimante domestique. Cependant, le matériel informatique ne doit pas être une obligation; les ateliers pouvant se tenir dans des salles ou des laboratoires informatiques.

Le matériel complémentaire du participant

1. Logiciel de correction

À la suite de l'écriture s'inscrit la correction, un point faible souvent mis de l'avant dans le questionnement au sujet des œuvres des auteurs amateurs. Le loisir littéraire a l'obligation de s'intéresser de très près à cette étape de production. Or, la majorité des participants ne dispose pas d'un logiciel de correction de texte, si ce n'est quelques options de correction primaire intégrées à son logiciel de traitement de texte. Le logiciel Antidote, créé au Québec par Druide informatique, demeure le logiciel de référence en correction de texte et se détaille à 130.00\$. Le participant a le choix entre l'acquisition du logiciel ou son usage sur un ordinateur public où le logiciel est déjà installé. Un atelier de formation consacré à l'initiation au logiciel Antidote doit être au programme.

2. Ouvrage de référence en stylistique française

L'auteur amateur connaît peu ou pas la stylistique française. L'animateur des ateliers de correction et de révision devra donc s'y attarder à l'aide d'un ouvrage référence choisi pour combler les besoins spécifiques des participants. L'ouvrage figurera dans la liste du matériel du participant.

3. Ouvrage de référence en typographie

Bon nombre d'auteurs amateurs aiment l'étape de la mise en page, mais ne disposent pas des connaissances utiles des règles de la typographie. L'ouvrage québécois de référence est *Le Ramat de la Typographie* signé par Aurel Ramat. Les participants se procureront cet ouvrage et l'animateur les initiera aux règles typographiques. L'animateur s'attardera aussi à la typographie sous l'angle de la présentation visuelle.

4. Guide de mise en page (avec le logiciel Microsoft Word)

L'auteur amateur réalisera la mise en page avec son logiciel de traitement de texte, dans la plupart des cas, Microsoft Word. Ce guide de mise en page *d'un livre* avec Microsoft Word demeure à écrire.

5. Logiciels gratuits de production de livres numériques

L'animateur privilégiera le recours à des logiciels gratuits pour guider les participants dans la production de la version numérique de leurs livres en formats PDF et/ou ePub (ex.: Sigil).

L'impression et la vente d'exemplaires du livre créé en loisir littéraire

Jusqu'ici, on se rapproche de la conception d'un «laboratoire d'édition» à l'image d'un laboratoire de photographie ou d'un «atelier de fabrication numérique» :

«Définition - Atelier de technologie numérique mettant à la disposition de ses usagers les outils, les machines et les ordinateurs nécessaires à la réalisation de leurs projets techniques ou artistiques. Note - Ce type d'atelier est né d'un programme appelé Fab Lab (marque déposée en espagnol et en anglais, pour fabrication laboratory), mis en place à l'origine par un professeur du Massachusetts Institute of Technology (MIT) afin de démocratiser et de faciliter le processus de création et de fabrication d'objets uniques.» Source : [Office québécois de la langue française](#).

Le loisir littéraire se différencie en raison de l'équipement matériel personnel dont disposent déjà les participants. Un seul autre équipement lui sera nécessaire pour finalement tenir en ses mains le fruit ultime de son travail : l'imprimante numérique de l'exemplaire papier.

L'organisme de loisir littéraire peut recommander les participants à une imprimerie privée ou se doter de son propre appareil d'impression de livres à la demande (ex.: Espresso Book Machine).

Dans les deux cas, l'organisme tirera de l'impression à la demande des livres créés au cours de ses ateliers une source d'autofinancement, soit à titre d'intermédiaire entre le participant et l'imprimeur, soit à titre d'imprimeur.

Une autre part de son autofinancement proviendra d'une commission à la vente à titre de distributeur et de libraire en ligne imposée aux participants. Le participant conserve la liberté de vendre à loisir des exemplaires de son livre.

L'organisme peut préférer offrir au participant un abonnement à son service d'impression à la demande, comme à celui d'un club de loisir donnant ainsi accès à ses services et ses équipements.

TABLEAU - LE LOISIR LITTÉRAIRE AUJOURD'HUI – 2018

La page suivante présente un tableau des différentes étapes/ateliers du loisir littéraire aujourd'hui.

LE LOISIR LITTÉRAIRE AUJOURD'HUI – 2018

Cochez les cases dans la colonne de droite pour enregistrer votre formation, votre expérience et planifier votre projet

FORMATION EN MILIEUX FAMILIAL ET ACADÉMIQUE	Lecture	
	Écriture	
	Littérature	
	Autre(s)	
LECTURE	Vie personnelle	
	Vie professionnelle	
	Club de lecture	
EXPÉRIENCE	Pratique de l'écriture au cours de ma vie personnelle	
	Pratique de l'écriture au cours de ma vie professionnelle	
FORMATION PERSONNELLE	Ateliers d'écriture	
	Lecture(s) spécialisée(s)	
CRÉATION LITTÉRAIRE	Plan de travail	
	Synopsis	
	Recherche (cueillette, vérification et contre vérification de l'information)	
	Écriture	
	Correction linguistique	
	Révision linguistique	
ADMINISTRATION	Demande d'un numéro ISBN	
	Demande ou production d'une preuve du droit d'auteur	
CRÉATION GRAPHIQUE	Mise en page (format, marges, typographie, titres, sous-titres, texte...)	
	Traitement et mise en page des illustrations	
	Création de la table des matières, des index...	
	Ajouts des entêtes et des pieds de page	
	Conception des couvertures	
	Production de la maquette du livre pour l'imprimeur (PDF)	
	Production d'objet(s) promotionnel(s) imprimé(s) : signets, affiches...	
PRODUCTION NUMÉRIQUE	Choix du ou des formats numériques	
	Production du livre en format(s) numérique(s)	
	Validation du ou des fichiers du livre numérique selon le format	
PRODUCTION PAPIER	Impression de l'épreuve (un premier exemplaire)	
	Correction d'épreuves	
	Production de la maquette finale du livre pour l'imprimeur (PDF)	
	Commande d'un premier tirage ou impression à la demande	
	Commande d'objet(s) promotionnel(s) imprimé(s) : signets, affiches...	
	Réception, gestion et entreposage des exemplaires et des objets promotionnels	
DÉPÔTS LÉGAUX	Bibliothèque et Archives nationales du Québec (2 exemplaires)	
	Bibliothèque et Archives Canada (1 exemplaire)	
DISTRIBUTION	Distribution personnelle de main à main	
	Distribution par intermédiaire(s) en librairies physiques	
	Distribution par intermédiaire(s) en ligne (librairies, sites web...)	
DIFFUSION	Communiqué de presse (rédaction et diffusion d'un) (médiat, bibliothèques, librairies, clubs de lecture, réseaux sociaux...)	
	Lancement (organisation et tenue d'un)	
	Lectures publiques, conférences, séances de signatures (librairies, ...)	
	Publication dans un magazine, une revue...	
VENTE	Vente directe privée (via votre réseau de connaissances)	
	Vente directe publique (salons du livre, séances de signatures en librairies, ...)	
	Vente indirecte (site web personnel, librairies en ligne, librairies...)	
LECTURE	Lecture et critiques par les lecteurs	
	Réponses aux lecteurs	
	Création d'une communauté de lecteurs (réseau social ou autres)	

